



BARRIÈRE

SOCIETE FERMIERE DU CASINO MUNICIPAL DE CANNES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 MARS 2021
RÉPONSES AUX AUX QUESTIONS ÉCRITES DES ACTIONNAIRES

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 MARS 2021

1) Depuis le début de cette crise sanitaire, le gouvernement a pris un certain nombre de **dispositions** afin d'aider les entreprises, et notamment le secteur du tourisme, aussi durement touché. Doit-on déplorer que ces initiatives ne soient pas pleinement adaptées à la taille du groupe SFCMC et de nos établissements, ou avons-nous pu valablement utiliser tous les dispositifs proposés ?

Le Groupe SFCMC a sollicité et mis en place l'ensemble des aides auxquelles lui ou les sociétés de son Groupe sont éligibles.

Ainsi, en 2020, les aides gouvernementales ont principalement concerné la prise en charge du chômage partiel et les allègements de charges sociales sur toutes les sociétés du Groupe à l'exception de la SIEHM (Hôtel Majestic) en raison de son effectif.

En 2021, se sont ajoutés trois types d'aides au titre du plan de soutien aux entreprises, à savoir :

- la prise en charge de 10 jours de congés payés,
- depuis le 1er décembre 2020, la compensation de pertes de chiffre d'affaires mensuels dans la limite d'un plafond d'aide de 200.000 euros par mois pour le Groupe,
- depuis le 1er janvier 2021, la compensation des frais fixes à hauteur 70% selon des modalités d'application et un plafond restant à définir.

A cela s'ajoute l'obtention des Prêts Garantis par l'Etat (PGE), tels que présentés dans le rapport financier annuel.

2) J'ai bien noté que la direction espérait pouvoir retrouver les niveaux d'activité du passé (2019) à la fin de l'exercice clos le 31 octobre 2023. Dans ce contexte, quelle **stratégie** est-elle retenue par le Conseil ? continuer de réduire nos investissements dans la mesure du possible, ajuster nos effectifs, ou alternativement plutôt se préparer à une reprise éventuellement plus dynamique, ou potentiellement renforcée avec par exemple un accroissement de moyens marketing et communication (que la présence de Madame Isnard au Conseil ne pourra que favoriser) ?

Sur le pôle hôtelier, le Groupe espère, en fonction de nombreuses hypothèses à confirmer portant à une reprise de nos activités dans les plus brefs délais, retrouver un niveau d'activité proche de celui constaté en 2019 en 2023. Le Groupe dispose d'ores et déjà des moyens pour renouer avec la croissance, lorsque les conditions le permettront, grâce notamment à ses hôtels rénovés dans des destinations d'exception incontournables et des équipes expertes et motivées.

Sur le pôle casinotier, le Groupe a répondu au mois de novembre 2020 aux deux appels d'offres émis par la ville de Cannes en remettant des offres ayant pour objectif le retour à des concessions dégageant des résultats positifs.

Nos établissements - hôtels et casinos - ayant tous bénéficié au cours des dernières années d'importantes rénovations, la limitation des investissements sur les exercices 2021 et 2022 n'aura pas d'impact sur la qualité de l'offre tout en ne pesant pas sur le redémarrage de l'activité.

Cela étant, le Groupe - comme l'ensemble des acteurs du tourisme - est amené à adapter son organisation à la complexité économique et des réflexions sont d'ores entreprises sur l'optimisation de nos structures de manière à faire face à la crise tout en étant prêts à déployer les bonnes forces dans la reprise quelle qu'en soit la forme. Des plans d'actions et de communication seront déployés en conséquence.

3) Lors d'une précédente AG, M. Desseigne faisait le constat (par ailleurs rappelé dans le rapport annuel) d'une forme de sur-capacité en termes d'offre casinotière sur Cannes, voire plus largement sur le littoral. Les **concessions de nos casinos** échoient le 31 octobre 2021. Avez-vous obtenu une réponse de la ville de Cannes suite à nos propositions envoyées en novembre 2020 ? Ne faut-il pas renoncer à celle des Princes, casino au surplus fermé depuis novembre 2019, et dont les résultats économiques n'étaient, dans mon souvenir, que peu concluants ?

La consultation lancée par la Ville de Cannes sur le Casino Croisette et sur le Casino Les Princes n'a pas encore abouti à la date des présentes et le Groupe SFCMC n'a pas eu de retours formels suite aux offres qu'il a déposées.

Sur le Casino Les Princes, malgré un bassin de jeux dense et les difficultés qu'a pu rencontrer le Casino, le Groupe estime que cette activité peut être poursuivie avec un cahier des charges adapté au niveau de produit des jeux et des charges locatives réduites. Des négociations ont été engagées avec le bailleur dans cette optique.

4) **Hotel Carl Gustaf** : Ce magnifique hôtel a enfin pu ouvrir ses portes le 16 octobre 2020. Quels sont les premiers bilans que l'on peut tirer de ce début de saison ?

L'hôtel a effectivement ouvert ses portes le 16 octobre 2020. Malgré un contexte d'ouverture complexifié par la crise liée à l'épidémie de Covid-19 et l'absence de clientèle américaine, les premiers retours des clients sont extrêmement positifs sur le plan qualitatif et l'hôtel est devenu dès son ouverture une référence du luxe sur l'île de Saint Barthélémy.

5) Un **litige** initié en 2010 concernant un éventuel complément de participation des salariés semble avoir été enfin gagné par notre société et il faut en remercier la direction juridique. Ce litige est-il désormais derrière nous, ou des recours sont-ils encore possibles ?

Les 136 salariés ont effectivement été déboutés sur l'ensemble de leur demande et parmi eux, 91 salariés se sont pourvus en cassation.

6) Un **pacte d'actionnaires** a été conclu en juin 2011 avec le groupe de M. Ladreit de Lacharrière pour une durée de dix années. Ce pacte est prolongé pour deux années, pour peu qu'il n'ait pas été dénoncé six mois avant son échéance. En l'absence d'information sur cette éventuelle dénonciation, peut-on en déduire que ce pacte est désormais prolongé ?

La Société n'est pas partie à cet accord entre associés qui a fait l'objet de la communication publique disponible sur le site de l'AMF. A l'expiration de la première période de 10 années, il est prévu que le Pacte d'actionnaires est reconduit pour une période de deux années sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis de six mois. A notre connaissance, cet accord n'a pas été dénoncé.

Groupe SFCMC

1 Espace Lucien Barrière – B.P. 284 – 06414 Cannes Cedex – France

Tel : +33 (0)4 92 98 78 00 – Fax : +33 (0)4 92 98 78 85 – www.lucienbarriere.com

Société Fermière du Casino Municipal de Cannes – S.A. au capital de 2 102 184 euros – Identification Entreprise : Cannes 695 720 284

Identification T.V.A : FR 30-695 720 284

7) Enfin une question sur la relation que nous entretenons avec un important actionnaire de notre groupe, **Qatari Diar** Real Estate / Casinvest. Comment qualifier la qualité de cette relation ? Son horizon d'investissement est-il aligné sur celui, que je partage, de très long terme de la famille Desseigne ?

La Société ne peut se prononcer à la place de son actionnaire. Elle se félicite toutefois de sa relation avec Qatari Diar Real Estate / Casinvest dans le cadre de sa participation au capital. Cette collaboration incarne les ambitions du Groupe dont une partie importante de sa clientèle est internationale.

8) Le Conseil peut-il rassurer les actionnaires sur son attachement à reprendre, dès que cela sera possible, le service d'un **dividende**, après deux exercices sans versement, ceci compte tenu d'une structure financière demeurant fort robuste ?

La distribution de dividende n'est effectivement pas d'actualité et à date la Société n'est pas en mesure de se prononcer sur ce point.

Si les actifs immobiliers sont effectivement un atout pour les années à venir, la priorité à court ou moyen terme sera de rembourser les dettes contractées pour financer nos déficits d'exploitation. Malgré la robustesse de notre offre, la qualité de nos établissements et la gestion prudente et rigoureuse par l'équipe dirigeante, la crise économique liée à l'épidémie de Covid-19 a tout d'abord impacté la trésorerie du Groupe et il est difficile de présager de sa reconstitution à court terme alors que nous ne connaissons pas encore la date à laquelle nous pourrions rouvrir.

La question de l'éventualité d'une distribution de dividendes ne pourra se poser qu'après une reprise économique.